

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE-FOY
DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019**

Exécution du budget communal 2019 et orientations budgétaires 2020

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget communal de l'année 2019 en recettes et dépenses.

Les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires.

Les recettes sont légèrement inférieures aux prévisions, en raison de la baisse de certaines dotations de l'Etat (DNP) et car une partie du fonds de concours à recevoir de la Communauté d'Agglomération ne sera encaissé qu'en 2020.

Le montant disponible pour le financement des investissements 2020 devrait être de l'ordre de 185 k€.

Projet de travaux de voirie et de bâtiments pour l'année 2020

La commission propose le programme suivant :

- Travaux Rue de la Boule, pour éviter les inondations des riverains : 48 k€ TTC
- Travaux de revêtement de trottoirs Rue du Centre : 12 k€ TTC
- Cheminement Rue des Poirières (sécurisation du virage) : 18 k€ TTC
- Pose de bordures au giratoire de la Rue de la Guérinière : 5,4 k€ TTC
- Réfection du busage Allée du Pré Doré : 2,4 k€ TTC
- Nettoyage des façades et toitures de bâtiments communaux : 27 k€ TTC
- Travaux et acquisition de matériel et mobilier pour l'école : 12 k€ TTC
- Pose de dalles gouttières aux vestiaires de football : 2,4 k€ TTC
- Extension du cimetière : 4 k€ TTC
- Acquisition de matériel pour les services techniques : 2,5 k€ TTC
- Travaux d'éclairage public : 5 k€ TTC

La création d'un plateau surélevé est également prévue pour sécuriser le carrefour de la Rue du Centre et de la Rue de la Boule. Cette opération spécifique fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département (Produit des amendes de police).

Clôture du budget annexe du Lotissement « Le Val de la Vertonne 2 »

Considérant que les travaux d'aménagement et les ventes de lots du lotissement « Le Val de la Vertonne 2 » sont entièrement terminés, le Conseil décide de procéder à la clôture de ce budget annexe à la date du 31 Décembre 2019.

Décision modificative n° 2

Le Conseil approuve des virements de crédits entre différentes opérations d'investissement. Ces virements n'entraînent pas d'augmentation des dépenses et recettes globales prévues au budget primitif.

Marché de Noël

Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'Association du Foyer Rural pour l'organisation du Marché de Noël du Dimanche 22 Décembre 2019.

Réaménagement d'un prêt

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt d'un montant de 520 000 € avait été souscrit le 17 Décembre 2010, au taux fixe de 3,18 %, pour une durée de 15 ans, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, afin de financer le projet de construction de commerces dans le centre-bourg.

Il précise, qu'en raison de la baisse des taux depuis sa mise en place, il a sollicité un réaménagement de ce prêt et présente la proposition reçue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, pour le capital restant à rembourser, au nouveau taux fixe de 2,18 %.

Le Conseil Municipal donne son accord pour réaménager ce prêt au taux fixe de 2,18 % et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée.

Aménagement de sécurité dans le centre-bourg : Carrefour de la Rue du Centre et de la Rue de la Boule

Le projet d'aménagement du carrefour de la Rue du Centre et de la Rue de la Boule et ses abords, afin de sécuriser la circulation routière et l'accès piétonnier et cycliste des usagers, a été finalisé en liaison avec le Cabinet GÉOUEST.

Cette opération, qui comportera l'aménagement d'un carrefour type plateau, la mise en place d'une signalisation adaptée, l'installation de mobilier urbain et la réalisation d'aménagements paysagers, répond aux objectifs du Contrat de Ruralité signé par la Communauté d'Agglomération avec l'Etat visant à améliorer les mobilités et l'accès aux services des usagers. Elle est inscrite dans l'avenant 2020 à ce Contrat de Ruralité.

Le Conseil adopte ce projet, d'un montant prévisionnel de 115 000 € HT, et décide de solliciter les aides financières suivantes, nécessaires à sa réalisation :

- Subvention de l'Etat, dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020 signé avec la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » : 34 500 €.
- Subvention du Département de la Vendée, au titre du produit des Amendes de Police : 10 000 €.
- Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » : 34 879 €.

Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

Le précédent contrat étant arrivé à son terme, le Conseil autorise la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pour la période 2019-2022.

Convention de participation pour le risque « prévoyance » des agents

La Commune décide d'adhérer à la convention de participation, d'une durée de six ans, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et Territoria Mutuelle pour le risque « prévoyance » des agents communaux. Le montant mensuel de la participation de la collectivité est fixé à 10 € bruts par agent et par mois sur la base d'un temps complet. Cette participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet.

Prestation paie

La convention définissant les modalités de la prestation « Paie », assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le compte de la Commune, est renouvelée.

Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre l'avancement de grade de deux agents, le Conseil décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un emploi d'attaché principal à temps complet au 1^{er} Janvier 2020, en remplacement d'un emploi d'attaché à temps complet.

- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} Janvier 2020, en remplacement d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

D'autre part, afin de pourvoir un poste vacant aux services techniques, le Conseil décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} Avril 2020 en remplacement d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Le Conseil décide de classer dans le domaine public communal les nouvelles voies desservant les secteurs récemment urbanisés et les nouveaux lotissements et approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales. La longueur totale de la voirie communale classée est de 29,498 kilomètres.

Renouvellement des baux commerciaux

Monsieur le Maire indique que les baux commerciaux conclus avec les gérants de la supérette, du bar-tabac et de la boulangerie-pâtisserie arrivent à terme le 30 Juin 2020.

Le Conseil décide de renouveler ces trois baux commerciaux, en conservant les conditions actuelles.

Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté d'Agglomération

La Loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a modifié l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en ajoutant aux compétences obligatoires des communautés d'agglomération, la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » appelée communément « compétence PLUi ».

Par délibération en date du 20 Septembre 2019, la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération a décidé d'ajouter au titre de ses compétences la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Le Conseil Municipal :

Vu les enjeux pour le territoire du transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne Agglomération,

Considérant l'intérêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour la mise en cohérence de la planification urbaine sur le territoire,

- Approuve le transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au sens de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales à la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération, à compter du 1^{er} Janvier 2020 ;
- Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération à l'article 4.2 relatif aux compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire en intégrant la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au sens de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (lesquels intègrent également les dernières modifications de la loi) à compter du 1^{er} Janvier 2020 ;
- Approuve la modification de la charte de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération (laquelle est également actualisée pour intégrer les derniers transferts de compétence) à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Transfert de la compétence « Aides à la rénovation énergétique de l'Habitat » à la Communauté d'Agglomération

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, seule la ville nouvelle des Sables d'Olonne propose aujourd'hui des aides à la rénovation énergétique de l'habitat pour améliorer les performances énergétiques des logements.

La Communauté d'Agglomération propose d'en élargir le bénéfice à l'ensemble de son périmètre et de se conformer ainsi à la loi du 17 Août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte qui prévoit la mise en place de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) à l'échelle des intercommunalités.

En conséquence et dans la perspective de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial communautaire (PCAET) et du Programme Local de l'Habitat (PLH), il est proposé au Conseil Municipal de transférer la compétence « aides à la rénovation énergétique de l'habitat » à partir du 1^{er} Janvier 2020, tel que sollicité par le conseil communautaire du 20 Septembre 2019 qui a modifié les statuts de la communauté d'agglomération en conséquence.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert des compétences « Aides à la rénovation énergétique de l'habitat » à la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération, à compter du 1^{er} Janvier 2020.
- Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération (lesquels intègrent également les dernières modifications de la loi), à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Transfert de la compétence « Eaux pluviales Urbaines » à la Communauté d'Agglomération

L'article 21 de la loi n° 2018-1021 du 23 Novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a rendu obligatoire l'exercice de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 » à compter du 1^{er} Janvier 2020, par les communautés d'agglomération.

Il est proposé de transférer la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines », tel que sollicité par le Conseil Communautaire du 13 Décembre 2019 qui a modifié les statuts de la Communauté d'Agglomération en conséquence.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines », au sens de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération, à compter du 1^{er} Janvier 2020.
- Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération (lesquels intègrent également les dernières modifications de la loi).

Modification des statuts du Syndicat Mixte des Cantons de Palluau et La Mothe-Achard

Le Conseil approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte des Cantons de La Mothe-Achard et Palluau, suite au retrait de la communauté d'agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » et de la commune de Saint Christophe du Ligneron et à l'adhésion des communes de Vairé, Sainte-Foy et L'Ile d'Olonne, ainsi que de la substitution de la communauté de communes Vie et Boulogne à ses communes membres au sein de ce syndicat.

Point sur l'activité des Commissions :

• **Commission de l'urbanisme :**

- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours impose régulièrement l'implantation de nouveaux poteaux incendie dans le cadre de la délivrance des certificats d'urbanisme dans les zones urbanisées.
- Le système de vidéoprotection couvrant les espaces publics autour des commerces du centre-bourg a été installé.
- Les nouvelles antennes relais de téléphonie mobile ORANGE (Zone d'Activités de l'Épinette) et BOUYGUES (stade de football) sont en cours d'installation. Elles devraient être mises en service au cours du 1^{er} trimestre 2020.

• **Commission de l'action sociale :**

- Les missions locales du département de la Vendée vont être mutualisées.

- Une réunion a eu lieu avec la Ligue contre le Cancer sur les espaces sans tabac, en présence de différents intervenants.
 - Le défibrillateur installé sur la façade de la salle du Foyer Rural est défectueux et va être remplacé.
 - Le musée mobile d'art contemporain « MUMO », présent sur le parking de la salle de sports du 14 au 18 Octobre, a reçu la visite de plus de 500 personnes.
 - Le téléthon du 7 Décembre a permis la collecte de plus de 1 900 €.
 - 640 élèves bénéficient de cours au Conservatoire de Musique des Sables d'Olonne.
- **Commission de l'économie et du tourisme :**
 - M. et Mme Leroy ont repris la gérance de la supérette depuis le 2 Décembre 2019.
 - Les illuminations de Noël ont été installées.
 - Le Marché de Noël du dimanche 22 Décembre sera organisé par l'Association du Foyer Rural.
 - La Ville des Sables d'Olonne a été retenue en qualité de ville d'entraînement aux Jeux Olympiques de 2024.
- **Commission de la communication et de la culture :**
 - Françoise Guillonnet présente le bulletin communal de Décembre.
 - Une exposition photos sur le patrimoine sablais sera organisée à la bibliothèque du 24 Janvier 2020 au 15 Février 2020.
 - Un concert de musique classique aura lieu à l'église le 16 Février 2020.
- **Commission de la voirie et des bâtiments :**
 - A l'occasion des fortes pluies de ces dernières semaines, plusieurs inondations ont été constatées dans le secteur de la Billonnière. Des contrôles par caméras du réseau pluvial vont être réalisés.
 - Les déshumidificateurs seront installés début 2020 à la salle de tennis.
- **Commission des sports, des écoles et des jeunes :**
 - Mickaël Bourgeois présente l'augmentation des effectifs ces dernières années au centre de loisirs et au restaurant scolaire.
- **Centre Communal d'Action Sociale :**
 - La MARPA va devenir une résidence autonomie au 1^{er} Janvier 2020. Ceci va entraîner la perte de certaines aides, dont le forfait dépendance qui ne sera plus attribué par le Département.
 - Une subvention de la Commune de 15 000 euros sera sollicitée pour équilibrer le budget 2020 de la MARPA.
 - Une augmentation de 1,00 € du prix de journée pour les 18 logements de la MARPA non habilités à l'aide sociale sera appliquée à compter du 1^{er} Janvier 2020.
 - Le repas de Noël de la MARPA du 7 Décembre a réuni 87 personnes.
 - Le goûter de Noël des personnes âgées de la commune sera organisé le vendredi 20 Décembre au Foyer Rural.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique qu'une motion interpellant Trivalis sur les nuisances olfactives occasionnées par l'usine de tri mécano biologique (TMB) du Taffeneau a été prise le 20 Septembre par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération. Cette motion a été transmise au Préfet qui a saisi l'inspecteur des installations classées de la DREAL et mis en demeure l'exploitant de remédier au problème.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Mardi 18 Février 2020 à 19 h 15.